



Vigne

Edition **Limousin**

N°01
04/04/2023



Animatrice filière

Marion POMPIER

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

marion.pompier@correze.chambagri.fr

Suppléance :

Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

k.barriere@correze.chambagri.fr

Rédactrice(s) :

Marion POMPIER ou

Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine,**

avec l'appui de Virginie VIGUES

**Chambre d'agriculture
du Tarn**

Directeur de publication

Luc SERVANT

Président de la Chambre

Régionale Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale

de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle

autorisée avec la mention

« **extrait du bulletin de santé**

du végétal Nouvelle-Aquitaine

Vigne /

Édition Limousin N°01

du 04/04/2023 »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- Les cépages et parcelles précoces ont démarré et les plus avancées sont au stade pointe verte. Les plus tardives (cabernet sauvignon) sont encore au stade bourgeon d'hiver.

Excoriose

- La période de réceptivité n'est pas encore atteinte.
A surveiller en fonction de vos historiques et de la climatologie à venir.

Erinose, Cochenilles

- A surveiller en fonction de vos historiques.

Vers de la grappe

- Mettre les pièges en place

Note nationale biodiversité



Dispositif d'observations 2023

Le réseau de surveillance biologique du territoire pour la filière viticulture est en place depuis 2010. Il repose sur un réseau d'observations stable permettant la collecte hebdomadaire d'un socle d'informations afin d'établir une évaluation du risque sanitaire pour les principaux parasites de la vigne.

Pour les vignobles du Limousin, **le réseau compte 9 parcelles de référence** :

- Verneuil S/Vienne (87) : Gamay, Pinot Noir
- Brivezac (19) : Chardonnay
- Branceilles (19) : Cabernet sauvignon
- St Julien Maumont (19) : Sauvignon, Cabernet franc
- Allasac (19) : Chardonnay, Merlot, Chenin

A ces parcelles s'ajoutent 2 parcelles flottantes historiques (celles de Brivezac (19) : Sauvignon, Cabernet sauvignon) et des informations du groupe 30 000 vigne 19.

Des **témoins non traités** sont également prévus sur Branceilles (19) et Verneuil sur Vienne (87). Si vous souhaitez en mettre en place n'hésitez pas à revenir vers votre animatrice.

Des pièges à phéromone pour le suivi des vols d'Eudémis et Cochylis sont également installés. Si vous souhaitez mettre en place des piègeages alimentaires en complément merci de contacter également votre animatrice.

Les données d'observations sont collectées par les Chambres d'agriculture de Corrèze et de Nouvelle-Aquitaine, et par des viticulteurs observateurs.

Il est important de rappeler que l'analyse de risque éditée dans les bulletins s'appuie également sur les données issues de modèles épidémiologiques.

L'organisation du comité de validation des Bulletins de Santé du Végétal (BSV) Limousin est la suivante :

Animatrice filière vignoble Limousin : Marion POMPIER, Chambre d'agriculture de Corrèze, secondée par Karine BARRIERE, CA19 Animation du réseau vignoble Limousin, collecte de données, rédaction et validation des BSV	Appui à la rédaction : V. Viguès, Chambre d'agriculture du Tarn Animation du réseau BSV Vigne Occitanie, pré-rédaction des BSV vigne Limousin, appui	
Modélisation, Suivis biologiques en laboratoire : N. Lebe, IFV Sud-Ouest	Validation et publication : Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine	Supervision : DRAAF-SRAL site de Bordeaux

Le BSV un outil complémentaire aux bulletins de préconisations

Le BSV vigne a pour vocation d'être un outil d'aide à la décision utile aux viticulteurs grâce à une évaluation du risque global sur les différents secteurs viticoles. Cela n'est possible que grâce à la production d'une analyse de risque fine, à l'échelle régionale, réalisée en compilant les différentes sources d'informations du réseau. Les viticulteurs **peuvent s'appuyer sur le BSV pour décider de la stratégie à suivre pour la protection de leur vignoble.**

C'est un document complémentaire des bulletins de préconisations ou des informations données par les conseillers.

Dans tous les cas, la décision finale appartient au viticulteur et nécessite une observation précise de ses parcelles pour adapter l'évaluation du risque à son vignoble

Météo

• Climatologie hivernale (Source Météo France)

La douceur remarquable qui s'est installée sur la France fin 2022 a perduré jusqu'à mi-janvier. Elle a été suivie d'un temps hivernal durant la seconde quinzaine de janvier avec des chutes de neige jusqu'en plaine. Puis, des conditions anticycloniques se sont installées sur la France fin janvier et ont perduré jusqu'à fin février. Le mois de février resté sec. Le cumul de pluie a, heureusement, été un peu plus significatif en mars.

• Pour les prochains jours

La semaine s'annonce sèche avec des matinées fraîches voire très fraîches et des après-midi douces. Le risque de gel ne semble pas très élevé avec une probabilité plus significative pour mercredi (5 avril) matin.

Stades phénologiques

	Zone Haute-Vienne	Zone Corrèze
Pinot noir	Bourgeons dans le coton à	/
Gamay	pointe verte	/
Chardonnay	/	pointe verte à 1eres feuilles étalées
Chenin	/	pointe verte
Sauv. blanc	/	Bourgeons dans le coton
Merlot	/	Bourgeon hiver
Cabernet franc	/	Bourgeon hiver
Cabernet sauv.	/	Bourgeon hiver



Stade 3 : Bourgeon dans le coton / stade 5 : Pointe verte / Stade 8-9 : 2 feuilles étalées

Photos IFV

Excoriose (*Phomopsis viticola*)

• Éléments de biologie

La période de sensibilité de la vigne s'étend du stade 6 « éclatement des bourgeons » au stade 9 « 2-3 feuilles étalées ».

Le niveau de risque est à évaluer à l'échelle de la parcelle en fonction de l'observation de symptômes et du stade de sensibilité de la végétation. Seule une présence régulière de symptômes sur bois justifie une gestion spécifique.

Par ailleurs, les conditions climatiques survenant lors de la phase de sensibilité du végétal (stade 6 au stade 9) sont déterminantes : le risque de contamination par le champignon est nul en l'absence de pluie.

Évaluation du risque

Surveillez l'apparition du stade 6 « éclatement des bourgeons » et l'évolution de la climatologie.

Mesures prophylactiques : les bois porteurs de lésions doivent être éliminés autant que possible lors de la taille d'hiver.

• Éléments de biologie

Compte-tenu de la présence des formes de conservation du champignon directement sur le bois, les contaminations primaires de l'année suivante peuvent se produire très tôt, dès le stade « premières feuilles étalées ». L'identification des premiers foyers est souvent trop tardive (lorsqu'elles sont visibles, les taches sont déjà au stade sporulant ce qui signifie que la contamination s'est opérée 3 à 4 semaines plus tôt).

Le niveau de risque est déterminé par la sensibilité du cépage et par l'historique de contamination de la parcelle.

Pour les situations à haut risque (cépages sensibles, fortes attaques les années précédentes): la période de risque démarre au stade 2-3 feuilles étalées.

Pour les parcelles peu sensibles : la période de sensibilité démarre au stade boutons floraux séparés (stade 17, boutons floraux séparés)

Techniques alternatives : l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

Erinose (*Colomerus vitis*)

• Éléments de biologie

Sur les parcelles à risque (régulièrement attaquées), les dégâts peuvent apparaître très précocement, dès le stade pointe verte. Ainsi, des galles peuvent être visibles sur les premières feuilles à la base des rameaux. Lors d'attaques importantes au printemps, l'érinose peut gêner le développement des jeunes pousses et provoquer un avortement des fleurs.

• Situation dans les parcelles

Depuis plusieurs années des symptômes sont observés sur plusieurs parcelles.

Évaluation du risque : la surveillance doit être accrue sur les parcelles ayant subi de fortes attaques d'érinose lors des campagnes précédentes.

Les stratégies de gestion du risque dans les parcelles les plus sensibles reposent sur une régulation précoce des populations (1^{ères} feuilles étalées), avant leur phase de multiplication.

Techniques alternatives : l'utilisation de moyens de biocontrôle est possible et efficace. Consultez la [liste des produits de bio-contrôle](#).



Biologie et description des symptômes :

L'érinose est caractérisée par l'apparition, à la face supérieure des jeunes feuilles, de galles boursoufflées. A la face inférieure de la feuille, se forme également un feutrage dense blanc ou rosé. Lorsque les galles vieillissent, ce feutrage vire au brun rouge. Le parasite responsable de ces symptômes est un acarien invisible à l'œil nu.

Les femelles hivernent dans les écaïlles des bourgeons et colonisent très tôt les jeunes feuilles pour se nourrir et pondre. Très rapidement après le débourrement démarre une phase de reproduction de l'acarien au cours de laquelle seront produites les populations d'adultes des premières générations estivales qui vont migrer vers le bourgeon terminal et les nouvelles feuilles des rameaux. Cette migration démarre fin mai et s'intensifie après la floraison.

Escargots

• Éléments de biologie

Les attaques en début de végétation peuvent engendrer un rabougrissement ou un ralentissement de la croissance végétative, voire une destruction complète du feuillage ou des rameaux dans les cas de très fortes attaques. Un printemps pluvieux est favorable à l'activité de mollusques (limaces et escargots), avec des populations pouvant être localement abondantes, occasionnant alors des dégâts réguliers et ponctuellement sévères.

L'incidence des escargots reste toutefois à relativiser et entièrement liée à la pluviométrie de la saison.

Évaluation du risque : la climatologie actuelle n'est pas favorable aux escargots.

Techniques alternatives : l'utilisation de moyens de biocontrôle est possible et efficace.

Consultez la [liste des produits de bio-contrôle](#).

Cochenilles lécanines (*Parthenolecanium corni*)

• Éléments de biologie



Plusieurs espèces de cochenilles peuvent se rencontrer sur la vigne. Dans nos vignobles, les plus représentées sont les cochenilles lécanines et les cochenilles floconneuses.

Les cochenilles ne présentent pas ou peu de risque pour le développement de la vigne. Mais elles sont reconnues comme vecteur de viroses comme l'enroulement.

Le maintien voire l'accroissement des populations incite à une plus grande vigilance. La présence de miellat et de fumagine sur la végétation ou d'une fourmilière au pied des souches peut indiquer la présence d'une colonies de lécanines.



Biologie et description des symptômes :

Les cochenilles sont des insectes piqueurs suceurs (ordre des Hémiptères). Elles sont univoltines (1 cycle annuel). Elles hivernent au stade larvaire. La ponte commence en avril et peut se poursuivre jusqu'en août. Elle dure en moyenne 3 mois. La présence de larves sur le feuillage s'étale de mai à septembre/octobre selon les espèces. Ensuite les stades hivernants rejoignent les rameaux et les troncs pour y passer l'hiver. La forme larvaire est le principal stade mobile, facteur de dispersion.

Les cochenilles se nourrissent de la sève en piquant les tissus végétaux. Ces prélèvements répétés peuvent affaiblir le cep, en cas de population importante. Par ailleurs, les cochenilles sont vectrices du virus de l'enroulement.

Présence de cochenilles (Photo Vinotalie)

• Situation dans les parcelles

La présence des cochenilles est avérée sur plusieurs parcelles du vignoble.

Évaluation du risque : les parcelles fortement attaquées sont à surveiller pour apprécier les niveaux de présence du ravageur en début de saison. Une gestion précoce (avant débourrement) peut permettre de limiter les populations.

Techniques alternatives : l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

Prochain BSV, le 12 avril

Le Mémo de l'Observateur

A faire :

- **Les observations débourement.**
- **Positionner les pièges sexuels si vous en avez.**

Dans l'objectif de limitation des usages de produits phytopharmaceutiques, la diffusion des bonnes pratiques agricoles est un élément essentiel pour concilier performances économiques et performances environnementales des exploitations. C'est également important pour une cohabitation harmonieuse entre les populations agricoles et non agricoles.

Vous trouverez ci-dessous les liens donnant accès aux principaux textes réglementaires :

- [l'Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques](#) et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime
- le [Décret n° 2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation](#)
- **DSPPR ou Distance de Sécurité pour les Personnes Présentes au moment du traitement et les Résidents au sens du règlement UE 284/2013.** Ces distances seront dorénavant fixées par l'ANSES lors de l'évaluation des produits de protection des plantes. Elles figureront sur les étiquettes et varieront de 0 à 20 mètres selon le type de culture, la catégorie ou le classement du produit. L'Anses attribue cette distance de sécurité aux produits nouvellement homologués et cette distance est incompressible à la différence des DSR même si on utilise les équipements figurant sur le BO du MA. Les produits de biocontrôle peuvent aussi être concernés par cette mesure.
- Télécharger la [liste des matériels officiellement reconnus pour réduire la dérive de pulvérisation](#), mise à jour le 9 juin 2022.
- Retrouver la liste actualisée des **CEPP VITI** sur Ecophyto PIC, avec les [37 actions disponibles](#) pour cette filière.
- [« Liste des produits phytopharmaceutiques de bio-contrôle »](#) mise à jour à peu près tous les mois.
- [Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles](#) et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Une [fiche synthétique des méthodes prophylactiques et alternatives](#). Ces informations sont également présentes dans le guide observateur vigne.

Vous trouverez également les documents sur les bonnes pratiques liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les documents sur les moyens permettant d'optimiser et/ou de diminuer les recours aux produits phytopharmaceutiques, tout en limitant les effets non intentionnels.

- Sur le site [Ecophytovic](#)
- Sur le site de la CRA ou de la DRAAF divers [documents techniques Ecophyto Vigne](#)

Note nationale Vigne

Cette note a pour objectif de décrire :

- 1) les éléments de stratégie préventive en matière d'apparition de résistances,
- 2) la situation générale en 2021 en matière de résistance du mildiou, de l'oïdium et de la pourriture grise de la vigne vis-à-vis des principales familles de substances actives visées par le plan de surveillance,
- 3) d'établir des recommandations générales vis à vis de ces résistances **dans un objectif de réduction des traitements.**

Note technique commune Vigne 2023

Les structures et collectifs partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes : Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Fédération des Vins de la Corrèze (M MAGE), le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Roche) et les producteurs du GIEE « Miel des Muses », les producteurs du groupe 30000 VIGNE Limousin.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".